

**Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019**  
***portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs***

NB : La référence du présent arrêté a été modifiée par erratum.

Historique :

|               |                                                                                                                            |                                                    |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Créé par :    | Arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs. | JONC du 27 juin 2019<br>Page 12610                 |
|               | <i>Erratum</i>                                                                                                             | <i>JONC du 9 juillet 2019<br/>Page 13953</i>       |
| Modifié par : | Arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 modifiant l'arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                  | JONC du 20 août 2019<br>Page 15804                 |
| Modifié par : | Arrêté n° 2952-2019/ARR/DJA du 19 septembre 2019 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].    | JONC du 1 <sup>er</sup> octobre 2019<br>Page 16936 |
| Modifié par : | Arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].      | JONC du 19 novembre 2019<br>Page 19620             |
| Modifié par : | Arrêté n° 78-2020/ARR/DAJI du 27 février 2020 modifiant l'arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].               | JONC du 10 mars 2020<br>Page 2847                  |
| Modifié par : | Arrêté n° 892-2020/ARR/DAJI du 13 mars 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].         | JONC du 26 mars 2020<br>Page 3874                  |
| Modifié par : | Arrêté n° 2366-2020/ARR/DAJI du 17 septembre 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].   | JONC du 6 octobre 2020<br>Page 15658               |
| Modifié par : | Arrêté n° 2878-2020/ARR/DAJI du 3 novembre 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].     | JONC du 12 novembre 2020<br>Page 17210             |
| Modifié par : | Arrêtés n° 3038-2020/ARR/DAJI du 9 novembre 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].    | JONC du 19 novembre 2020<br>Page 17618             |
| Modifié par : | Arrêté n° 303-2021/ARR/DCJS du 26 janvier 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].      | JONC du 4 février 2021<br>Page 1999                |
| Modifié par : | Arrêté n° 632-2021/ARR/DAJI du 30 mars 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].         | JONC du 15 avril 2021<br>Page 5009                 |
| Modifié par : | Arrêté n° 1786-2021/ARR/DAJI du 21 juillet 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].     | JONC du 27 juillet 2021<br>Page 11747              |
| Modifié par : | Arrêté n° 1917-2021/ARR/DAJI du 11 août 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].        | JONC du 24 août 2021<br>Page 12664                 |
| Modifié par : | Arrêté n° 3288-2021/ARR/DAJI du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].    | JONC du 7 décembre 2021<br>Page 18581              |
| Modifié par : | Arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22 mars 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].        | JONC du 29 mars 2022<br>Page 5357                  |
| Modifié par : | Arrêté n° 1153-2022/ARR/DAJI du 31 mars 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].        | JONC du 7 avril 2022<br>Page 7249                  |
| Modifié par : | Arrêté n° 2075-2022/ARR/DAJI du 24 juin 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].        | JONC du 7 juillet 2022<br>Page 12768               |
| Modifié par : | Arrêté n° 2559-2022/ARR/DAJI du 12 juillet 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019            | JONC du 19 juillet 2022                            |

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                         |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
|               | 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                                                                                                                                                                                                                            | Page 13346                              |
| Modifié par : | Arrêté n° 2720-2022/ARR/DAJI du 1 <sup>er</sup> août 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                                                                                                                                    | JONC du 9 août 2022<br>Page 14567       |
| Modifié par : | Arrêté n° 2945-2022/ARR/DAJI du 18 août 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                                                                                                                                                 | JONC du 25 août 2022<br>Page 14983      |
| Modifié par : | Arrêté n° 3529-2022/ARR/DAJI du 28 octobre 2022 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                                                                                                                                              | JONC du 10 novembre 2022<br>Page 20537  |
| Modifié par : | Arrêté n° 558-2023/ARR/DAJI du 28 janvier 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                                                                                                                                               | JONC du 7 février 2023<br>Page 2664     |
| Modifié par : | Arrêté n°836-2023/ARR/DAJI du 7 mars 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                                                                                                                                                    | JONC du 14 mars 2023<br>Page 4750       |
| Modifié par : | Arrêté n° 1371-2023/ARR/DAJI du 5 avril 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs                                                                         | JONC du 13 avril 2023<br>Page 7153      |
| Modifié par : | Arrêté n° 1488-2023/ARR/DAJI du 15 avril 2023 portant désignation de représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de personnes qualifiées au sein du haut conseil de la jeunesse et de l'animation socio-éducative de la Nouvelle-Calédonie. | JONC du 25 avril 2023<br>Page 7544      |
| Modifié par : | Arrêté n° 3147-2023/ARR/DAJI du 10 août 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-20219/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.                                                                        | JONC du 24 août 2023<br>Page 17499      |
| Modifié par : | Arrêté n° 4045-2023/ARR/DAJI du 8 septembre 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                                                                                                                                             | JONC du 19 septembre 2023<br>Page 18592 |
| Modifié par : | Arrêté n° 4295-2023/ARR/DAJI du 29 septembre 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                                                                                                                                            | JONC du 10 octobre 2023<br>Page 20564   |
| Modifié par : | Arrêté n° 5153-2023/ARR/DAJI du 7 novembre 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 [...].                                                                                                                                              | JONC du 14 novembre 2023<br>Page 22775  |
| Modifié par : | Arrêté n° 1570-2024/ARR/DAJI du 28 mars 2024 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs                                                                          | JONC du 9 avril 2024<br>Page 6812       |
| Modifié par : | Arrêté n° 2286-2024/ARR/DAJI du 4 septembre 2024 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs                                                                      | JONC du 12 septembre 2024<br>Page 16340 |
| Modifié par : | Arrêté n° 5368-2024/ARR/DAJI du 30 octobre 2024 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs                                                                      | JONC du 7 novembre 2024<br>Page 19072   |
| Modifié par : | Arrêté n° 335-2025/ARR/DAJI du 20 janvier 2025 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs                                                                       | JONC du 28 janvier 2025<br>Page 1657    |
| Modifié par : | Arrêté n° 1814-2025/ARR/DAJI du 21 mai 2025 arrêté modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs                                                                    | JONC du 3 juin 2025<br>Page 8453        |
| Modifié par : | Arrêté n° 3199-2025/ARR/DAJI du 18 juillet 2025 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs                                                                       | JONC du 29 juillet 2025<br>Page 18436   |
| Modifié par : | Arrêté n° 664-2026/ARR/DAJI du 12 février 2026 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs                                                                        | JONC du 18 février 2026<br>Page 4375    |

|                                                                                              |                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| TITRE I – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L’ACTION SOCIALE .....                                   | art. 1 <sup>er</sup> à 5-1 |
| TITRE II – SECTEUR DE LA CULTURE .....                                                       | art. 6 à 9                 |
| TITRE III – SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS .....                          | art. 10                    |
| TITRE IV – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....                                         | art. 11-1                  |
| TITRE V – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL .....                                               | art. 12 à 13-1             |
| TITRE VI – SECTEUR DE L’ENSEIGNEMENT .....                                                   | art. 14 à 18-3             |
| TITRE VII – SECTEUR DE L’ENVIRONNEMENT .....                                                 | art. 19 à 19-3             |
| TITRE VIII – SECTEUR DE L’HABITAT, DE L’URBANISME ET DE<br>L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ..... | art. 20 et 21              |

## ***TITRE I – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L’ACTION SOCIALE***

### **Article 1<sup>er</sup>**

*Modifié par l’arrêté n° 2286-2024/ARR/DAJI du 4 septembre 2024 – Art. 1<sup>er</sup>*

A la Commission consultative des aides sociales, sont désignés :

- le président de l’association au service de nos retraités (ASNR), ou son représentant, en qualité de représentant d’une association à caractère social ou caritatif, du secteur « personnes âgées » ;
- le président de l’association calédonienne d’aide aux personnes âgées (ACAPA), en qualité de représentant d’une association à caractère social ou caritatif, du secteur « personnes handicapées.

### **Article 2**

*Modifié par l’arrêté n°3529-2022/ARR/DAJI du 28 octobre 2022 – Art. 1<sup>er</sup>*

A la Commission d’agrément des candidats à l’adoption, sont désignées :

- Mme Jocelyne Lemoigne, titulaire, personne qualifiée dans le domaine de l’action sociale et sanitaire de l’enfance ;

### **Article 3**

A la Commission d’agrément des candidats à la fonction de famille d’accueil, sont désignées :

- Mme Dominique Lacroix, titulaire, représentante d’une association s’occupant de la protection de l’enfance ;
- Mme Valérie Méité, suppléante, représentante d’une association s’occupant de la protection de l’enfance ;
- Mme France-Line Mermoud, titulaire, représentante d’une association s’occupant des familles d’accueil ;
- Mme Anamalia Puleoto, suppléante, représentante d’une association s’occupant des familles d’accueil.

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

## **Article 4**

*Modifié par l'arrêté n°3529-2022/ARR/DAJI du 28 octobre 2022 – Art. 2*  
*Modifié par l'arrêté n°5153-2023/ARR/DAJI du 7 novembre 2023 - Art. 1<sup>er</sup>*  
*Remplacé par l'arrêté n° 664-2026/ARR/DAJI du 12 février 2026 –Art. 1<sup>er</sup>*

A la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (CEJH) de la Nouvelle-Calédonie, sont désignés :

- Dr Anne Poirier, titulaire, médecin de santé scolaire ;
- Dr Eric Michoulier, suppléant, médecin de santé scolaire ;
- Dr Pierre Ramognino, titulaire, médecin de protection maternelle et infantile ;
- Dr Anne Poirier, suppléante, médecin de protection maternelle et infantile ;
- Mme Virginie Dubourg-Pebellier, titulaire directrice d'établissement spécialisé ;
- Mme Marieke Raillard, suppléante, directrice d'établissement spécialisé ;
- Mme Audrey Boissery, titulaire, psychologue ;
- Mme Virginie Torre, suppléante, psychologue ;
- Mme Laure Valberg-Velayoudon, titulaire, assistante sociale.
- Mme Marie-Hélène Renard, suppléante, assistante sociale.

## **Article 5**

Au Jury de validation du diplôme d'aide médico-psychologique (DAMP), est désignée :

- Mme Barbara Pellan, représentante de l'action sociale et médico-sociale.

## **Article 5-1**

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 1<sup>er</sup>*  
*Complété par l'arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 – Art. 1<sup>er</sup>*  
*Remplacé par l'arrêté n° 2366-2020/ARR/DAJI du 17 septembre 2020 – Art. 1<sup>er</sup>*  
*Modifié par l'arrêté n° 4295-2023/ARR/DAJI du 29 septembre 2023 – art.1<sup>er</sup>*  
*Modifié par l'arrêté n° 1814-2025/ARR/DAJI du 21 mai 2025 –Art. 1<sup>er</sup>*

A la Commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD) sont désignés :

- Dr Georges Medevielle, titulaire, et Dr Bruno Glasman, suppléant, au titre du collège des médecins de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale ;
- Mme Stéphanie Galliot, titulaire, et Mme Morgane Rivoal, suppléante, au titre du service de l'emploi de la direction de l'emploi et du logement.

## ***TITRE II – SECTEUR DE LA CULTURE***

### **Article 6**

*Modifié par l'arrêté n° 1917-2021/ARR/DAJI du 11 août 2021 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n° 3147-2023/ARR/DAJI du 10 août 2023 - Art. 1<sup>er</sup>*

A la Commission de financement des projets de décoration ou d'aménagement paysager, sont désignés :

- M. Albert Aude, propriétaire de galerie d'art ;
- M. Vincent Gaillard, conseiller paysagiste.

### **Article 7**

*Modifié par l'arrêté n° 303-2021/ARR/DCJS du 26 janvier 2021 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n° 5368-2024/ARR/DAJI du 30 octobre 2024 – Art. 1<sup>er</sup>*

A la Commission des sites et monuments historiques, sont désignés :

- M. Mathieu Leroux, président du conseil de l'ordre des architectes;
- Mme Christiane Terrier, agrégée d'histoire et de géographie et docteur ès-lettres en histoire ;
- M. Louis Lagarde, docteur en archéologie et maître de conférence à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

### **Article 8**

*Remplacé par l'arrêté n° 1786-2021/ARR/DAJI du 21 juillet 2021 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n° 3147-2023/ARR/DAJI du 10 août 2023 - Art. 2*

*Modifié par l'arrêté n° 2286-2024/ARR/DAJI du 4 septembre 2024 – Art. 2*

*Modifié par l'arrêté n° 1814-2025/ARR/DAJI du 21 mai 2025 – Art. 2*

Au Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique sont désignés :

- Mme Lydie Gardet, titulaire, spécialisée dans les arts visuels ;
- M. Pétélo Tuilalo, suppléant, spécialisé dans les arts visuels ;
- M. Terence Chevrin, titulaire, spécialisé dans l'audiovisuel ;
- Mme Hélène Singer, suppléante, spécialisée dans l'audiovisuel ;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire, spécialisée dans le chant ou la musique ;
- M. Alain Guarese, suppléant, spécialisé dans le chant ou la musique ;
- M. Stéphane Legrand, titulaire, spécialisé dans le cirque ;

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

- Mme Pascale Legrand, suppléante, spécialisée dans le cirque ;
- M. Sthan Kabar-Louët, titulaire, spécialisé dans la danse ;
- M. Richard Digoué, suppléant, spécialisé dans la danse ;
- M. Stéphane Piochaud, titulaire, spécialisé dans le théâtre ;
- Mme Marion Farcy, suppléante, spécialisée dans le théâtre.

### **Article 9**

*Remplacé par l'arrêté n° 1786-2021/ARR/DAJI du 21 juillet 2021 – Art. 2*

Au Jury d'attribution du dispositif de soutien d'aide à la création artistique sont désignés :

- M. Pétélo Tuilalo titulaire, spécialisé dans les arts visuels et des expositions ;
- Mme Lydie Gardet, suppléante, spécialisée dans les arts visuels et des expositions ;
- Mme Alice Pierre, titulaire, spécialisée dans le domaine de l'écriture ;
- M. Manuel Castejon, suppléant, spécialisé dans le domaine de l'écriture ;
- M. Evarist Wayaridri, titulaire, spécialisé dans la musique ;
- Mme Alexandra Gardner, suppléante, spécialisée dans la musique ;
- Mme Hélène Singer, titulaire, spécialisée dans domaine de l'audiovisuel ;
- M. Pierre Gouarin, suppléant, spécialisé dans domaine de l'audiovisuel.

## ***TITRE III – SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS***

### **Article 10**

*Modifié par l'arrêté n° 3199-2025/ARR/DAJI du 18 juillet 2025 – Art. 1<sup>er</sup>*

Au Haut-conseil du sport calédonien, est désigné :

- M. Paul-Antoine Grangeon, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports.

### **(Ancien article 11) Article 10-1**

*Remplacé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 2*

*Modifié par l'arrêté n° 2952-2019/ARR/DJA du 19 septembre 2019 – 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 – Art. 2*

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

Remplacé par l'arrêté n°1371-2023/ARR/DJA du 5 avril 2023 – Art. 1<sup>er</sup>  
Renuméroté par l'arrêté n°1488-2023/ARR/DAJI du 15 avril 2023 – Art. 2  
Modifié par l'arrêté n° 1570-2024/ARR/DAJI du 28 mars 2024 – Art. 1<sup>er</sup>  
Modifié par l'arrêté n° 2286-2024/ARR/DAJI du 4 septembre 2024 – Art. 3

Au Comité de suivi de la stratégie jeunesse, sont désignés :

- M. Roland Qaeng, représentant du collectif jeunes ;
- Mme Mme Waguiné DRUDRI, grande, ambassadrice du dispositif « jeunesse développement durable ».

## **Article 10-2**

Créé par l'arrêté n°1488-2023/ARR/DAJI du 15 avril 2023 – Art. 3  
Modifié par l'arrêté n° 3199-2025/ARR/DAJI du 18 juillet 2025 – Art. 2

Au Comité technique et scientifique du haut conseil de la jeunesse et de l'animation socio-éducative de la Nouvelle-Calédonie sont désignés :

- M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne, titulaire ;
- M. Paul-Antoine Grangeon, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports, suppléant.

## ***TITRE IV – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE***

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 2*

## **Article 11-1**

*Créé par l'arrêté n° 892-2020/ARR/DAJI du 13 mars 2020 – Art. 1<sup>er</sup>*

Au comité de sélection et de suivi relatif au budget participatif sont désignés :

- M. Jean-Pierre Kabar ;
- M. Yann Lucien ».

## ***TITRE V – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL***

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 2*

## **Article 12**

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 3*  
*Remplacé par l'arrêté n° 1814-2025/ARR/DAJI du 21 mai 2025 – Art. 3*

Au comité de pilotage « Au fil de l'eau » du consortium pour la recherche, l'enseignement et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) sont désignés :

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

- M. Louis Gauthé, chargé de mission auprès du secrétaire général, titulaire » ;
- Mme Gwenaëlle Bourret, chef du service incubation et innovation au sein de la direction du développement durable des territoires (DDDT), titulaire.

### **Article 12-1**

*Créé par l'arrêté n° 1814-2025/ARR/DAJI du 21 mai 2025 – Art. 4*

Au Comité de pilotage « Changement climatique, son atténuation et les nécessaires adaptations » du consortium pour la recherche, l'enseignement et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) sont désignés :

- M. Emmanuel Coutures, titulaire ;
- M. Louis Gauthé, titulaire.

### **Article 13**

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 3*

A la commission des ressources marines, sont désignés :

- M. Bernard Fao, représentant des services techniques compétents dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture ;
- M. Christophe-Alain Pierron, représentant des pêcheurs professionnels.

### **Article 13-1**

*Créé par l'arrêté n° 2952-2019/ARR/DJA du 19 septembre 2019 – Art. 2*  
*Modifié par l'arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 – Art. 3*

Au conseil d'administration de l'Agence rurale, sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

- Mme Nadia Baronnet, titulaire représentante des organisations professionnelles agricoles de la province Sud ;
- M. Jean-Gilles Fong, suppléant représentant des organisations professionnelles agricoles de la province Sud.

## ***TITRE VI – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT***

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 2*

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

## **Article 14**

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 4*

A la commission consultative de la tenue commune, sont désignés :

En qualité de représentants des directeurs et enseignants :

- M. Christian Brouard ;
- Mme Carole Djekic ;
- Mme Mayanna Blanc.

En qualité de représentants des parents d'élèves :

- Mme Aurore Lemercier-Darmizin
- Mme Jeanne Lagikula-Falevalu
- Mme Cynthia Naran.

## **Article 15**

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 4*  
*Remplacé par l'arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22 mars 2022 – Art. 1<sup>er</sup>*  
*Remplacé par l'arrêté n° 335-2025/ARR/DAJI du 20 janvier 2025 – Art. 1<sup>er</sup>*

A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 1 (CCEP 1), sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

- Dr Anne POIRIER, titulaire ;
- Dr Camille HOUDMON, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

- Dr Pierre RAMOGNINO, titulaire ;
- Dr Georges MEDEVIELLE, suppléant.

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Marie-Hélène RENARD, titulaire ;
- M. Denis BREANT, suppléant.

En qualité de psychologue scolaire :

- Mme Laure BEDOS, titulaire ;

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

– Mme Sophie BOURGES, suppléante.

En qualité d'enseignante titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

– Mme Nathalie BLASI, titulaire ;

– Mme Séverine DEBES, suppléante.

En qualité de directrice d'école :

– Mme Stéphanie CHALUMEAU, titulaire ;

– Mme Dominique BLANC, suppléante.

## **Article 16**

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 4*

*Remplacé par l'arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22 mars 2022 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Remplacé par l'arrêté n° 335-2025/ARR/DAJI du 20 janvier 2025 – Art. 1<sup>er</sup>*

A la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 2** (CCEP 2), sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

– Dr Anne POIRIER, titulaire ;

– Dr Camille HOUDMON, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

– Dr Pierre RAMOGNINO, titulaire ;

– Dr Georges MEDEVIELLE, suppléant.

En qualité d'assistant(e) social(e) :

– M. Denis BREANT, titulaire ;

– Mme Marie-Hélène RENARD, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

– Mme Caroline LE CHELARD, titulaire ;

– Mme Carole CHEVROLLIER, suppléante.

En qualité d'enseignante titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

– Mme Peggy SCHNEIDER, titulaire ;

– Mme Jennifer COLARDEAU, suppléante.

En qualité de directeur(trice) d'école :

– M. Rémy HNAWIA, titulaire ;

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

– Mme Christelle MEHAT, suppléante.

### **Article 17**

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 4  
Remplacé par l'arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22 mars 2022 – Art. 1<sup>er</sup>  
Remplacé par l'arrêté n° 335-2025/ARR/DAJI du 20 janvier 2025 – Art. 1<sup>er</sup>*

A la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 3** (CCEP 3), sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

– Dr Anne POIRIER, titulaire ;

– Dr Camille HOUDMON, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

– Dr Pierre RAMOGNINO, titulaire ;

– Dr Georges MEDEVIELLE, suppléant.

En qualité d'assistant(e) social(e) :

– Mme Marie-Hélène RENARD, titulaire ;

– M. Denis BREANT, suppléant.

En qualité de psychologue scolaire :

– M. Jérôme ATGER, titulaire ;

– M. Karim PIERRON, suppléant.

En qualité d'enseignante titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

– Mme Diana ROINE-PLOZNER, titulaire ;

– Mme France VINCENT, suppléante.

En qualité de directrice d'école :

– Mme Fantine POURCHER, titulaire ;

– Mme Isabelle COLLENOT, suppléante.

### **Article 18**

*Créé par l'arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019 – Art. 4  
Remplacé par l'arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22 mars 2022 – Art. 1<sup>er</sup>  
Modifié par l'arrêté n° 2075-2022/ARR/DAJI du 24 juin 2022 – Art. 1<sup>er</sup>  
Remplacé par l'arrêté n° 335-2025/ARR/DAJI du 20 janvier 2025 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

A la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 6** (CCEP 6), sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

- Dr Anne POIRIER, titulaire ;
- Dr Camille HOUDMON, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

- Dr Pierre RAMOGNINO, titulaire ;
- Dr Georges MEDEVIELLE, suppléant.

En qualité d'assistant(e) social(e) :

- M. Denis BREANT, titulaire ;
- Mme Marie-Hélène RENARD, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- Mme Alexandra LUSSO, titulaire.

En qualité d'enseignant(e) titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

- M. Antoine MARSAUD, titulaire ;
- Mme Sandra ANTIN-TULLY, suppléante.

En qualité de directeur d'école :

- M. Pascal JOLLIVEL, titulaire ;
- M. Aurélien CHARUEL, suppléant.

### **Article 18-1**

*Créé par l'arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 – Art. 4*

Au Comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP) sont désignés en raison de leur qualité professionnelle :

- Dr Pascale Domingue Mena, chef de la cellule évaluation, étude et prospective de la DPASS (CEEP) ;
- Dr Jean-Pierre Pradelle, médecin à la CEEP de la DPASS.

### **Article 18-2**

*Créé par l'arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 – Art. 5*

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

Au Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'encouragement à la recherche sont désignés en fonction de leurs compétences ou de leur notoriété :

- Mme Valérie Sarramegna, titulaire ;
- M. Yves Letourneur, titulaire.

### **Article 18-3**

Créé par l'arrêté n° 2559-2022/ARR/DAJI du 12 juillet 2022 – Art. 1<sup>er</sup>

Modifié par l'arrêté n° 4045-2023/ARR/DAJI du 8 septembre 2023 - Art. 1<sup>er</sup>

Au Comité de sélection et de suivi « collège nouvelle génération » sont désignés :

- Mme Nicole Noilhetas ;
- Mme Christel Izac ;
- M. Stéphane Minvielle ;
- Mme Isabelle Passaquin.

### **ARTICLE 18-4**

Créé par l'arrêté n° 2720-2022/ARR/DAJI du 1<sup>er</sup> août 2022 – Art. 1<sup>er</sup>

Modifié par l'arrêté n° 2945-2022/ARR/DAJI du 18 août 2022 – Art. 1<sup>er</sup>

Au conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie (INSPÉ), sont désignées :

- Mme Marie-Jo Barbier, titulaire,
- Mme Florence Seytres, suppléante.

## ***TITRE VII – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT***

Créé par l'arrêté n° 2952-2019/ARR/DJA du 19 septembre 2019 – Art. 3

### **Article 19**

Créé par l'arrêté n° 2952-2019/ARR/DJA du 19 septembre 2019 – Art. 3

Modifié par l'arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 – Art. 6

Modifié par l'arrêté n° 3038-2020/ARR/DAJI du 9 novembre 2020 – Art. 1<sup>er</sup>

Modifié par l'arrêté n° 3288-2021/ARR/DAJI du 19 novembre 2021 – Art. 1<sup>er</sup>

Modifié par l'arrêté n° 2945-2022/ARR/DAJI du 18 août 2022 – Art. 2

Modifié par l'arrêté n° 3529/ARR/DAJI du 28 octobre 2022 – Art. 3

Modifié par l'arrêté n° 558-2023/ARR/DAJI du 28 janvier 2023 – Art. 1<sup>er</sup>

Modifié par l'arrêté n° 836-2023/ARR/DAJI du 7 mars 2023 – Art. 1<sup>er</sup>

Modifié par l'arrêté n° 3147-2023/ARR/DAJI du 10 août 2023 - Art. 3

Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

A la commission d'agrément relative à la gestion des déchets, sont désignés :

• **A la filière des huiles usagées (HU) :**

- M. René Fere, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Marc Delahaye, en qualité de représentant des producteurs ;
- Mme Emily Montchanin, en qualité de représentante des distributeurs ;
- M. Angelo Doom, en qualité de représentant des collecteurs ;
- Mme Jeannie Forno, en qualité de représentante des installations de traitement ;
- M. Julien Blanche, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François Berger, suppléé par M. Matthieu Ladiesse, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth Riviere, ou son représentant, en qualité de représentante de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

• **A la filière des véhicules hors d'usage (VHU) :**

- M. Laurent Jeandot, en qualité de représentant des producteurs ;
- Mme. Nathalie Loquet, en qualité de représentante des producteurs ;
- M. Yan-Alexis Chatain, en qualité de représentant des distributeurs ;
- Mme Katia Leroux, en qualité de représentante des installations de traitement ;
- M. Hiro Mattaliano, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François Berger, suppléé par M. Matthieu Ladiesse, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth Riviere, ou son représentant, en qualité de représentante de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

• **A la filière des accumulateurs usagés au plomb (AUP) :**

- M. Yan-Alexis Chatain, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Marc Delahaye, en qualité de représentant des producteurs ;
- Mme Emily Montchanin, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Christian Commenge, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. Hiro Mattaliano, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François Berger, suppléé par M. Matthieu Ladiesse, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que-Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth Riviere, ou son représentant, en qualité de représentante de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

• **A la filière des pneumatiques usagés (PU) :**

- M. Yan-Alexis Chatain, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Thierry Faribault, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Didier Domergue, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Nicolas Bruel, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. Hiro Mattaliano, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François Berger, suppléé par M. Matthieu Ladiesse, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que-Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth Riviere, ou son représentant, en qualité de représentante de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

• **A la filière des piles et accumulateurs usagés (PAU) :**

- M. Jean-Louis Morueta, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Thierry Dequen, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Cédric Stil, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Christian Commenge, en qualité de représentant des installations de traitement ;

- Mme Jeannie Forno, en qualité de représentante des installations de traitement ;
- M. François Berger, suppléé par M. Matthieu Ladiesse, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que-Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth Riviere, ou son représentant, en qualité de représentante de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

• **A la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :**

- M. Rick Stratsford, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Philippe Perrard, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Cédric Stil, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Christian Commenge, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. Hiro Mattaliano, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François Berger, suppléé par M. Matthieu Ladiesse, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que-Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth Riviere, ou son représentant, en qualité de représentante de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

• **A la filière des médicaments non utilisés (MNU), sont désignés :**

- Mme Karine Savelli, en qualité de représentante des producteurs ;
- M. Antoine Herlemont, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Christophe Delest, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Mathieu Noel, suppléé par M. Laurent Renaud, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Bertrand Courte, en qualité de représentant des exploitants d'installations de traitement des déchets ;
- M. David Guyenne ou son représentant, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;
- Mme Christine Pöllabauer, la directrice de l'association MOCAMANA ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;

– le président de l'Union fédérale des consommateurs UFCQue Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant des associations de défense des consommateurs ;

– Mme Elizabeth Riviere, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

**• A la filière des déchets d'emballages, sont désignés :**

– M. Thierry Dequen en qualité de représentant des producteurs ;

– Mme Marie-Amélie Molia en qualité de représentante des producteurs ;

– M. Guy Le Pape en qualité de représentant des distributeurs ;

– M. Jean-Nicolas Bruel, en qualité de représentant des exploitants d'installations de traitement des déchets ;

– Mme Chantal Courtot, en qualité de représentante des exploitants d'installations de traitement des déchets ;

– Le président de l'association Zéro Déchet NC ou son représentant en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;

– Le président de l'association de l'UFC QUE CHOISIR ou son représentant en qualité de représentant des associations de défense des consommateurs ;

– M. Frédéric Pratelli ou son suppléant M. Matthieu Ladiesse en qualité de représentant de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;

- Mme Elizabeth Riviere, ou son représentant, en qualité de représentante de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

**Article 19-1**

*Créé par l'arrêté n° 78-2020/ARR/DAJI du 27 février 2020 – Art. 1<sup>er</sup>  
Modifié par l'arrêté n° 632-2021/ARR/DAJI du 30 mars 2021 – Art. 1<sup>er</sup>*

Au Comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets, sont désignés :

– Mme Carole Bernard, représentante d'une association pour la protection de l'environnement, le Centre d'initiation à l'environnement en Nouvelle-Calédonie (CIE), titulaire ;

– M. Cael Normandon, représentant d'une association pour la protection de l'environnement, suppléant ;

– Le président de l'association UFC – QUE CHOISIR en Nouvelle-Calédonie ou son représentant, représentant d'une association pour la défense des consommateurs.

**Article 19-2**

*Créé par l'arrêté n° 78-2020/ARR/DAJI du 27 février 2020 – Art. 2  
Modifié par l'arrêté n° 632-2021/ARR/DAJI du 30 mars 2021 – Art. 2*

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

Au Comité pour la protection de l'environnement (CPPE), sont désignées :

- World Wild Foundation en Nouvelle-Calédonie, association pour la protection de l'environnement, titulaire ;
- le Centre d'initiation à l'environnement en Nouvelle-Calédonie (CIE), association pour la protection de l'environnement, titulaire ;
- Action biosphère, association pour la protection de l'environnement, titulaire ;
- Conservation International en Nouvelle-Calédonie, association pour la protection de l'environnement, titulaire ;
- SOS Mangroves, association pour la protection de l'environnement, titulaire.

### **Article 19-3**

*Créé par l'arrêté n° 78-2020/ARR/DAJI du 27 février 2020 – Art. 2  
Modifié par l'arrêté n° 632-2021/ARR/DAJI du 30 mars 2021 – Art. 3*

Au Comité d'information, de concertation et de surveillance (CICS) sur les impacts environnementaux du site industriel de Goro, sont désignés :

- M. Hubert Geraud, représentant de l'association World Wild Foundation en Nouvelle-Calédonie, titulaire, ou son suppléant ;
- Mme Martine Cornaille, représentante d'ensemble pour la planète (EPLP), titulaire, ou son suppléant ;
- M. François Tron, représentant de Conservation International en Nouvelle-Calédonie, titulaire, ou son suppléant.

## ***TITRE VIII – SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE***

*Créé par l'arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 – Art. 7*

### **Article 20**

*Créé par l'arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 – Art. 7*

A la commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC), sont désignés :

- Mme Caroline Rantien, personne qualifiée en matière de protection de l'environnement, titulaire ;
- Le président de l'association UFC Que choisir Nouvelle-Calédonie, ou son représentant, représentant des associations de consommateurs.

*Arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019*

*Mise à jour le 12/02/2026*

## **Article 21**

*Créé par l'arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019 – Art. 8*

*Modifié par l'arrêté n° 1917-2021/ARR/DAJI du 11 août 2021 – Art. 2*

Au comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS) sont désignés :

En qualité de représentants des associations de protection de l'environnement :

- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP), ou son représentant ;
- le président de l'association UFC Que choisir Nouvelle-Calédonie, ou son représentant ;
- le président de l'association Droit au vélo Nouvelle-Calédonie, ou son représentant.

En qualité de personne qualifiée en matière d'aménagement du territoire :

- M. François Moé Waïa.

## ***TITRE IX : SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE***

*Créé par l'arrêté n° 2366-2020/ARR/DAJI du 17 septembre 2020 – Art. 2*

## **Article 22**

*Créé par l'arrêté n° 2366-2020/ARR/DAJI du 17 septembre 2020 – Art. 2*

*Modifié par l'arrêté n° 1153-2022/ARR/DAJI du 31 mars 2022 – Art. 1<sup>er</sup>*

*Modifié par l'arrêté n° 335-2025/ARR/DAJI du 20 janvier 2025 – Art. 2*

Au Comité stratégique pour l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation professionnelles (CSEIFOP), sont désignées, au titre des services publics provinciaux qui assurent le placement :

- Mme Marie BENZAGLOU, directrice de l'emploi et du logement (DEL), titulaire,
- Mme Stéphanie GALLIOT, chef du service de l'emploi et du logement, suppléante.

## **Article 23**

*Modifié par l'arrêté n° 2366-2020/ARR/DAJI du 17 septembre 2020 – Art. 2*

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.